

Chypre entre l'Europe et la Turquie

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Chypre entre l'Europe et la Turquie / Jean-François Drevet

Auteur(s) : Drevet, Jean-François

Publication : Paris : Karthala, DL 2011

Description matérielle : 1 vol. (252 p.-[12] p. de pl.) : ill. en coul., cartes, couv. ill. en coul. ; 22 cm

ISBN : 978-2-8111-0551-8

EAN : 9782811105518

Classification décimale Dewey : 320.956 93
327.569 3

Note sur les bibliographies et les index : Notes bibliogr. Bibliogr. p. [247]-249

Résumé ou extrait : État membre de l'U.E., dont 37 % du territoire est occupé par un pays tiers, qui y a imposé son armée, sa monnaie et ses ressortissants, Chypre est dans une situation très particulière, entre l'Europe et la Turquie. La ligne de cessez-le-feu qui traverse l'île est devenue de facto une des limites externes de l'U.E., où la gestion des échanges, la circulation des personnes deviennent une source de complications inextricables. Cette occupation, qui remonte à 1974, est-elle destinée à perdurer indéfiniment ? La Turquie étant elle-même candidate à l'U.E., elle ne devrait pas avoir de plus importante priorité que d'appliquer le droit communautaire, ne serait-ce que pour accélérer son intégration, comme l'ont fait les pays d'Europe centrale. Or la négociation d'adhésion ouverte en 2005 est partiellement suspendue depuis 2006 en raison du refus d'Ankara de se conformer à ses obligations, notamment en ce qui concerne Chypre. Sur le fond, la Turquie conteste le bien-fondé des critères démocratiques de l'U.E. et ne se presse pas de s'y conformer. Avec les réticences de plusieurs gouvernements et d'une partie importante de l'opinion publique européenne, cela fait beaucoup d'obstacles à surmonter. Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la Communauté puis l'Union européenne ont fait prévaloir un mode de relations internationales fondé sur le respect du droit et la solution pacifique des conflits, les différends entre les États membres ne pouvant être gérés ailleurs que dans les salles capitonnées du Conseil européen à Bruxelles. En développant ses interventions dans le bassin oriental de la Méditerranée, où les conflits sont anciens et nombreux, l'U.E. s'efforce de défendre les valeurs qui ont fait son succès dans les autres parties de l'Europe. Dans cette logique, Chypre est à réunifier dans des conditions conformes au droit européen, ce qui implique de trouver une solution à un problème complexe, aussi bien pour l'île que

pour son environnement international, et à le faire accepter par toutes les parties en présence. La candidature de la Turquie est aussi à traiter en fonction de ses mérites propres, suivant la même méthode qu'avec les pays d'Europe centrale, dans le respect de la démocratie et de l'État de droit. Le présent ouvrage analyse les différentes composantes de ces problèmes, en recherchant les éléments d'une solution pour Chypre et par contre-coup pour la Turquie. Il rappelle leur évolution depuis 1999, notamment la gestation du plan Annan et les raisons de son échec, avant de présenter les principaux aspects du dossier turc à Bruxelles.

Sujet - Collectivité : Union européenne Union européenne -- Chypre -- Adhésion -- Turquie

Sujet - Nom commun : Chypre, Question de
Relations extérieures -- Chypre